



139 rue de Bercy – bâtiment Vauban – Télédéc 627 – 75572 Paris Cedex 12
sprim-fo@dgtresor.gouv.fr - Tél. : 01.53.18.83.03 - www.sprim-fo.org

Revue de presse du 11 mars 2026

Presse – Actualités

- [Moyen-Orient : triple peine pour le transport et la logistique internationaux – Le Moci](#)
- [En ligne, chez soi, sans oral et sur une demi-journée : comment l'UE a bâti un "téléconcours" pour ses hauts fonctionnaires](#)
- [Hausse de la taxe foncière : le dossier qui embarrasse le gouvernement renvoyé après les municipales – Les Echos](#)
- [Emploi : les ruptures conventionnelles pérennisées dans la fonction publique – Les Echos](#)
- [Commerce extérieur : le déficit se réduit pour le huitième mois consécutif – La Tribune](#)

ARTICLES DE PRESSE

Moyen-Orient : triple peine pour le transport et la logistique internationaux – Le Moci

Onze jours après le déclenchement des opérations militaires des États-Unis et d’Israël contre l’Iran et la riposte de celle-ci via des frappes tous azimuts touchant des pays de la région, l’incertitude la plus totale persiste sur la durée du conflit et sa durée. En attendant, le chaos continue à régner dans le commerce et les transports internationaux, augmentant les coûts pour les exportateurs et importateurs. En France, les routiers commencent à s’inquiéter de la flambée des prix à la pompe.

D’après le deuxième point sur l’impact de la crise iranienne transmis par la fédération française des transporteurs et logisticiens TLF et de sa branche internationale TLF Overseas, l’onde de choc de cette guerre régionale **dépasse de loin** la seule région du Proche et Moyen-Orient. Elle « *entraîne des perturbations significatives sur les principales routes aériennes et maritimes mondiales* » constate la fédération. La peine, qui affecte tout autant les opérateurs que les chargeurs, est triple, les trois modes de transport principaux étant affectés : **aérien, maritime, et routier.**

Aérien : baisse drastique des capacités de fret

Côté aérien, les effets sont spectaculaires en raison des milliers de touristes et visiteurs qui se sont retrouvés bloqués par la fermeture de grands aéroports comme Dubaï ou Doha, faisant la Une des médias. L’annulation de **plus de 32 000 vols** depuis le 28 février représente, selon TLF, une contraction d’environ **20 % du trafic mondial !**

Mais les effets sur le **fret aérien** sont tout aussi importants en termes de réduction de l’offre disponible : la capacité disponible sur le corridor **Asie-Moyen-Orient-Europe** a chuté d’environ **30 %**, tandis que l’axe **Inde-États-Unis** accuse un recul de **25 % !**

Onze jours après le déclenchement de cette guerre, les **espaces aériens** de la Syrie, de l’Irak, du Koweït et de Bahreïn restent fermés tandis que les principaux hubs

internationaux de la zone – Dubaï, Abu Dhabi, Doha- fonctionnent en mode « extrêmement dégradé » selon TLF.

De même source, les compagnies du Golfe **Emirates, Qatar**

Airways et Etihad tentent depuis peu de « *redéployer quelques vols tout-cargo, notamment vers la Belgique, les Pays-Bas et la Chine* ». Mais l'activité au **départ de France** vers le Golfe Persique est « **extrêmement limitée** », avec des réservations suspendues ou sous embargo. Les opérateurs tentent de s'adapter en se tournant vers vols long-courriers avec escales techniques alternatives, via Mascate ou Riyad notamment, mais ces options se présentent au **compte-goutte**.

« *L'arrêt brutal des hubs de Dubaï, Abu Dhabi et Doha a créé une discontinuité majeure dans les échanges entre l'Union européenne et l'Asie du Sud-Est, commente **Philippe de Crécy**, président de TLF Overseas. Ce que nous observons aujourd'hui, c'est une recomposition en urgence des flux, avec des surcoûts qui se répercutent sur l'ensemble de la chaîne : hausse des taux de fret de 5 à 15 % sur les axes Asie-Europe, Europe-Asie, Europe-Océanie ainsi que Asie-États-Unis, augmentation des surcharges carburant, et des délais d'acheminement qui s'allongent significativement.* »

Maritime : une propagation dans l'ensemble des routes mondiales

Calme plat sur le **détroit d'Ormuz** depuis le début de cette guerre, en raison des menaces de frappes iraniennes contre les navires. « *Toutes les grandes compagnies maritimes ont donné l'ordre à leurs navires de se mettre à l'abri, et l'ensemble des réservations à destination du Golfe Persique est suspendu jusqu'à nouvel ordre* », confirme TLF. Au 2 mars, quelque 138 porte-conteneurs étaient immobilisés dans la zone, dont des unités de CMA CGM, MSC et Cosco.

La quasi-désactivation de ce corridor crucial pour les approvisionnements en pétrole, gaz et engrais, surtout vers l'Asie, s'ajoute à la persistance de la paralysie du **canal de Suez**, contourné depuis 2023 via le Cap de Bonne-Espérance en raison de la menace persistante des attaques en mer Rouge de la part des Houthis du Yémen, alliés de l'Iran et de ses « proxys » dans la zone.

Le Golfe persique devient une **zone de non-assurance**. Le **CESAM** (Comité d'étude et de service des assureurs maritimes et transports), la référence pour le marché français, a ainsi porté le niveau de dangerosité de cette zone maritime « *au maximum de son échelle – 8 sur 8 – rendant toute couverture standard inopérante dans la zone* ».

Les compagnies maritimes ont, par conséquent, très vite appliqué des **surcharges**, dans une fourchette déjà constatée au début de ce conflit allant de **1500 dollars (USD) à 4000 USD** pour les destinations du Golfe persique. Mais les effets sur les coûts **commencent à se propager** « *sur l'ensemble des routes mondiales* », signale TLF, avec des annonces de hausse tarifaire.

D'autant que la flambée des prix des hydrocarbures – au-dessus de **90 USD/baril** après un **pic à 120 USD/b** en début de semaine -, se répercutent sur le prix du carburant de soute VLSFO (mélange à faible teneur en soufre) : celui-ci a augmenté de **35 %** depuis la mi-février pour atteindre 740 USD la tonne. « *Les compagnies maritimes ont par conséquent annoncé des surcharges fuel exceptionnelles* », indique TLF.

« *La crise du Golfe produit exactement l'effet redouté : une désorganisation qui se propage en cercles concentriques, des ports du Golfe jusqu'aux hubs asiatiques de Singapour et de Malaisie, en passant par l'ensemble des routes commerciales mondiales, souligne Anne-Sophie Fribourg, vice-présidente de TLF Overseas. Les chargeurs français doivent anticiper non seulement des délais allongés et des surcoûts immédiats, mais aussi une instabilité durable des taux de fret sur des routes qui, a priori, semblaient épargnées.* »

Hausse du prix du gazole de 16 % en deux semaines

The last but not the least, la flambée des prix à la pompe, qui se manifeste partout dans le monde, dont en France, où les stations-service ont été prises d'assaut dès la semaine dernière, commence à sérieusement inquiéter les **transporteurs routiers**, déjà fragilisé par l'atonie de la demande.

D'après TLF, le prix du gazole a bondi de plus de **16 %** en moins de deux semaines, soit une hausse deux fois plus rapide que celle de l'essence. Depuis le début de l'année, la hausse atteint **+ 22 %**. « *Pour un secteur dans lequel le carburant représente 25 % des coûts de revient, le choc est immédiat* » souligne la fédération patronale. Certes, cette hausse va être atténuée par les mécanismes légaux de régulation existant en France, mais à court terme, la trésorerie des entreprises de transport est ponctionnée.

D'où la mise en garde de TLF. « *Le transport routier de marchandises assure 90 % des flux de marchandises en France, rappelle Jean-Thomas Schmitt. Nos entreprises dont 85 % sont des TPE-PME, opèrent avec les marges les plus faibles d'Europe, dans un contexte déjà fragilisé par trois années d'activité atone et un niveau de défaillances inédit depuis*

trente ans. Une hausse aussi soudaine du carburant peut rapidement mettre en péril des entreprises qui n'ont pas les reins suffisamment solides pour l'absorber le temps que la répercussion s'opère. »

Pour les **chargeurs**, la note va également être salée, et les *supply chain* à nouveau mises à rude épreuve.

C.G

* * *

En ligne, chez soi, sans oral et sur une demi-journée : comment l'UE a bâti un "téléconcours" pour ses hauts fonctionnaires

Par [Carla Spodek](#) - 10 mars 2026 - 8 min de lecture

Le concours généraliste AD5 de l'Office européen de sélection du personnel (Epsa) fait son grand retour, pour la première fois depuis 2019. Ce concours de recrutement des futurs administrateurs européens attend entre 50 000 et 60 000 inscrits pour seulement 1 490 places sur une liste de réserves. Un mode de recrutement atypique qui s'affranchit de tous les codes traditionnels en la matière.

Une déferlante de candidats pour un dispositif entièrement repensé. Le 5 février 2026, l'[avis de concours AD5](#) ouvrant l'accès au premier grade d'administrateur européen a été à nouveau mis en ligne. Une date butoir au 10 mars 2026 pour le dépôt des candidatures y est indiquée. Aucune édition de ce prestigieux concours ne s'était tenue depuis 2019. Cette dernière édition avait rassemblé 22 644 candidats. Cette année, c'est plus de 50 000 inscrits qui sont attendus pour un taux de réussite estimé à seulement 3 %.

Une “petite révolution” à l’ère de la dématérialisation

Derrière ces chiffres, *“l’objectif est simple : sélectionner les bonnes personnes pour une carrière dans l’UE, sur la base de leurs compétences et de leur potentiel, et non en fonction de contraintes logistiques”* explique Olivier Salles, directeur de l’Office européen de sélection du personnel (Epsa). Nicolas Dross, fonctionnaire à la Commission européenne depuis 2005 et enseignant au Centre de préparation aux concours européens de Sciences Po Paris va jusqu’à qualifier la refonte de ce concours de *“petite révolution”*. Les modalités ont en effet profondément changé. Le concours est désormais intégralement en ligne, à distance, sur ordinateur personnel, et se déroule sur une demi-journée. Cinq des six épreuves sont des QCM : trois tests de raisonnement, un test de connaissance de l’Union européenne réintroduit et un test inédit sur les compétences digitales.

La seule épreuve qui n’est pas un QCM consiste en une note de dossier, élaborée à partir de documents soumis à l’avance aux candidats qui la traiteront numériquement également. En dématérialisant intégralement le concours et en réduisant de moitié sa durée, ce dispositif garantit *“un concours sans discrimination”* estime Nicolas Dross. L’oral a été totalement supprimé du concours. Cette suppression vise à réduire les biais discriminants lors du processus de sélection. Nicolas Dross considère d’ailleurs, que ce travail d’objectivation ne se retrouve pas dans certains concours français comme l’INSP, où *“l’oral et le CV influencent fortement le jury. En supprimant la phase orale, on anonymise totalement. Avec les QCM, la correction est automatique”*, juge ce dernier, en précisant qu’il s’exprime là à titre personnel à partir de son expérience de fonctionnaire.

Une édition d’une ampleur inédite

La particularité de cette édition 2026 du concours européen se caractérise également par le nombre de lauréats, qui sera de 1 490. Un nombre bien supérieur à celui des éditions de 2017, 2018 et 2019, qui oscillait entre 120 et 165. Olivier Salles indique que *“cette augmentation [...] reflète la pause de sept ans dans l’organisation du concours AD5 [...]. Elle répond également aux demandes des institutions visant à disposer d’une plus grande flexibilité et à améliorer l’équilibre géographique du personnel.”* Un changement de paradigme qu’il justifie également par *“l’ampleur des défis futurs auxquels l’UE sera confrontée : une liste de réserve plus importante permet de disposer*

d'un vivier durable et diversifié de professionnels qualifiés pour répondre aux besoins évolutifs des institutions.”

Toutefois, cette augmentation induit nécessairement une concurrence renforcée pour l'obtention d'un poste dans les institutions européennes, puisque réussir ce concours pourtant si sélectif ne garantit pas une intégration effective dans la fonction européenne. Les lauréats décrochent uniquement une inscription sur une liste de réserve, leur permettant de postuler par la suite aux postes vacants au sein des différentes institutions européennes, sans passer par une formation avec scolarité contrairement aux écoles de fonctionnaires françaises. C'est lors de cette deuxième étape, celle des entretiens de recrutement, que les candidats doivent faire preuve d'aisance à l'oral. Le taux d'emploi effectif varie d'une édition à l'autre, mais il a souvent avoisiné, par le passé, le taux de un tiers, ce qui en fait un recrutement très sélectif.

Une véritable égalité des armes entre lauréats ?

Ainsi, bien que les compétences orales ne soient plus évaluées au stade du concours, elles le sont au moment du recrutement effectif. Une étape que Nicolas Dross considère comme indispensable, car les administrateurs sont amenés, au cours de leur carrière, à *“faire preuve d'aisance orale, devoir convaincre, animer des réunions”*. Il reconnaît toutefois que l'objectivité garantie par l'automatisation du concours peut être fragilisée ensuite, lors de ces entretiens de recrutement. *“Un recruteur est toujours plus subjectif qu'un jury de concours, concède-t-il. Les expériences internationales, les stages à Bruxelles ou au Collège d'Europe, les parcours académiques à l'étranger constituent des indices additionnels, qui peuvent influencer la sélection. Ce n'est toutefois en aucun cas de la discrimination, mais bien un faisceau d'indices.”*

Dans le même sens, le directeur de l'Epso explique qu'*“en proposant les épreuves dans les 24 langues officielles de l'UE et en permettant aux candidats de passer les tests à distance, le nouveau modèle crée des conditions véritablement équitables. Le talent ne doit pas être filtré par la géographie, le coût des déplacements ou la proximité de Bruxelles ou d'autres grandes villes”*. Il justifie ce modèle d'une liste de réserves par *“les besoins en recrutement [qui] évoluent au fil du temps en fonction des priorités politiques, des contraintes budgétaires et du renouvellement du personnel. C'est pourquoi les institutions ont demandé des listes de réserve plus importantes, afin de répondre à ces besoins et également d'améliorer l'équilibre géographique du personnel au sein des institutions de l'UE.”*

Il ajoute, que, concernant l'oral, *“tant lors de la phase de concours que lors de la phase de recrutement, les candidats sont évalués selon le même cadre de compétences utilisé dans l'ensemble des institutions de l'UE desservies par Epso. [...] L'expérience professionnelle, qu'elle soit internationale ou non, est évaluée en fonction des besoins spécifiques du poste. L'objectif n'est pas de privilégier un parcours particulier, mais de garantir la meilleure adéquation entre le profil du candidat et le poste.”*

Justifier une si longue absence

Pourquoi un concours si attractif a marqué l'arrêt pendant sept ans ? Pour Nicolas Dross, la crise sanitaire du Covid est un des éléments déclencheurs. Plus largement, la généralisation du télétravail dans les institutions européennes a également renforcé le besoin d'une refonte du concours. *“De la même façon qu'on a le télétravail, on a le téléconcours. On cherche désormais des collègues adaptés à ces nouveaux modes de travail”*, explique Nicolas Dross, soulignant l'importance de profils capables de s'adapter à un environnement numérique.

De plus, Olivier Salles ajoute qu'*“à cause des limites de capacité des prestataires externes de tests, Epso a donné priorité à l'organisation de concours spécialisés afin d'assurer le recrutement dans des domaines clés, tout en stabilisant les conditions de tests à grande échelle. La relance du concours AD5 est devenue possible une fois qu'un cadre de tests stable et fiable a été mis en place, permettant de reprendre l'organisation de concours à grande échelle dans des conditions appropriées.”*

Accessibilité, inclusivité et durabilité

À ces contraintes logistiques se joignaient d'importantes critiques structurelles rendant nécessaire une réforme de ce concours. *“Pour relever trois défis structurels : l'accessibilité, l'inclusivité et la durabilité”*, résume Olivier Salles.

Les recours juridiques, notamment, ont affaibli plusieurs éditions précédentes du concours. La question de discriminations liées au régime linguistique a été au cœur de contentieux devant la Cour de justice de l'Union européenne. L'Italie et l'Espagne ont contesté à plusieurs reprises la limitation de la deuxième langue du concours à l'allemand, l'anglais ou le français. Plusieurs avis de concours ont d'ailleurs été annulés par la Cour pour violation du régime linguistique, bien que les résultats aient finalement

été maintenus pour protéger la sécurité juridique des candidats. Le Médiateur européen a également reproché la longueur excessive des concours. Nicolas Dross insiste aussi sur le rôle des États membres, attentifs à l'absence de discrimination dans le cadre du recrutement, et sur la nécessité que leurs ressortissants soient bien représentés. Sans leur soutien, souligne-t-il, *“une réforme d'une telle ampleur n'aurait pas pu se faire”*.

Une opportunité unique

Enfin, malgré la complexité et la sélectivité du parcours, le concours conserve une forte attractivité. Il ouvre en effet l'accès au premier grade d'administrateur européen, avec un salaire brut mensuel entre 5 973 et 6 758 euros en début de carrière, et permet d'accéder à des postes à responsabilité. Et si d'autres voies existent pour accéder à la fonction publique européenne, il s'agit uniquement d'alternatives permettant d'y accéder temporairement. Nicolas Dross résume cela, en soulignant que *“si vous voulez faire carrière dans la fonction européenne, il n'y a pas d'autre choix que de passer par là”*.

Par [Carla Spodek](#)

* * *

Hausse de la taxe foncière : le dossier qui embarrasse le gouvernement renvoyé après les municipales – Les Echos

La révision des bases locatives, qui pourrait augmenter la taxe foncière de 63 euros en moyenne pour 7,4 millions de logements, est repoussée après les élections municipales. Une concertation à l'échelle départementale est prévue, selon Matignon.

Augmentera ou n'augmentera pas ? A quelques jours du [premier tour des municipales](#), le gouvernement est de nouveau embarrassé par la question explosive de la taxe foncière. Selon une information du [« Parisien »](#), Bercy compte toujours mettre à jour les « paramètres de confort » de 7,4 millions de logements en France, ce qui se traduirait par une hausse moyenne de taxe foncière de 63 euros.

Pendant les débats budgétaires de l'automne dernier, la nouvelle de cette revalorisation surprise avait déclenché [une vive polémique](#). Le Premier ministre Sébastien Lecornu avait

alors rapidement mis en pause le projet, le temps de définir une « nouvelle méthode » de calcul plus locale.

Chaque mairie aura bien la main ?

Une note récente de la DGFIP (direction générale des finances publiques) précise que cette régularisation des bases locatives aura bien lieu, après les élections municipales, rapporte « Le Parisien ». Seulement, ce serait aux maires nouvellement élus de décider d'appliquer ou non cette révision automatique sur le territoire de leur commune.

A Bercy comme à Matignon, on refuse toutefois de confirmer que chaque mairie aura bien la main. Selon l'exécutif, aucune décision ne serait prise à ce stade et les discussions devraient se poursuivre avec les élus locaux après les élections.

« Le Premier ministre annonce que la mesure ne s'appliquera pas avant mai-juin. Une concertation sera menée au niveau départemental en parallèle », précise le cabinet de Sébastien Lecornu. L'indication n'est toutefois pas très utile aux contribuables, puisque les avis de taxe foncière sont chaque année envoyés à la fin de l'été pour un règlement à l'automne. Impossible donc de savoir à ce stade qui sera concerné par une révision de la valeur locative de son bien en 2026 et de quelle ampleur.

10 % des logements dans le viseur

Pour rappel, Bercy estime qu'environ 10 % des logements en France ne sont pas à jour dans les bases de données de l'administration fiscale en ce qui concerne les éléments de confort : accès à l'eau et à l'électricité, présence d'un lavabo, d'une douche, d'une baignoire... Or, pour chacun de ces éléments, une superficie supplémentaire est attribuée par l'administration, ce qui fait grimper la valeur locative et, in fine, la facture.

Pour Bercy c'est un sujet d'équité fiscale : deux propriétaires qui disposent de biens similaires devraient payer la même taxe foncière. L'administration avait donc prévu une régularisation nationale massive des fameux « éléments de confort » - charge aux propriétaires, avertis du rehaussement de leur base d'imposition par mail, de signaler au fisc d'éventuelles erreurs dans la mise à jour.

Cette réévaluation ne serait pas uniforme sur l'ensemble du territoire. Plus de 60 % des habitations sont sous-évaluées en Haute-Corse selon l'administration, 45 % en Corse-du-Sud et 25 % à Paris, contre seulement 10 % des logements en Isère. Au total avec cette opération, les bases locatives pourraient augmenter en moyenne de 0,88 %, ce qui permettrait incidemment de faire rentrer 466 millions d'euros dans les caisses des collectivités locales.

* * *

Emploi : les ruptures conventionnelles pérennisées dans la fonction publique – Les Echos

La loi de finances pour 2026 a pérennisé les ruptures conventionnelles dans la fonction publique. Un outil qui a été très peu utilisé pendant leur expérimentation, menée de 2020 à 2025.

La rupture conventionnelle est née d'un accord entre partenaires sociaux dans le secteur privé en 2008. Mais - c'est moins connu - la séparation amiable est aussi possible pour les agents publics.

Le dispositif, qui entraîne dans leur cas la radiation des cadres et la perte de la qualité de fonctionnaire, leur a été étendu par la loi de transformation de la fonction publique de 2019 [à titre expérimental pour cinq ans](#), soit jusqu'au 31 décembre dernier. La loi de finances pour 2026 vient de le pérenniser. Manquait cependant un décret pour qu'il soit totalement opérationnel. Il ne devrait plus tarder : le texte est à l'ordre du jour du Conseil commun de la fonction publique qui a lieu ce mercredi.

Calcul du montant minimum de l'indemnité

Il ne dit mot du sujet qui est aujourd'hui au coeur de l'actualité : la réduction de la durée maximale d'indemnisation en cas d'inscription au chômage après une rupture conventionnelle [décidée récemment par les partenaires sociaux](#). Et pour cause : les agents de la fonction publique sont alignés sur le régime du privé, a prévu la réforme de 2019. La mesure les concernera donc eux aussi dès que la loi ad hoc sera votée au Parlement, permettant de modifier le curseur.

Le projet de décret laisse inchangé le mode de calcul du montant minimum de l'indemnité de rupture conventionnelle : 1/4 de mois de rémunération brute par année d'ancienneté jusqu'à 10 ans ; 2/5^e entre 10 et 15 ans ; 1/2 mois de 15 à 20 ans et 3/5^e de mois de 20 à 24 ans. Avec un plafond d'un mois par année d'ancienneté, plafonné à 24 ans.

Le projet de décret revient en revanche sur l'interdiction faite de réemployer dans la fonction publique une personne ayant bénéficié d'une rupture conventionnelle dans les six dernières années. Il harmonise entre les trois fonctions publiques les modalités de la déclaration sur l'honneur que doivent faire tous les embauchés.

Moins de 6.000 ruptures conventionnelles

La pérennisation actée dans le budget 2026 de la rupture conventionnelle s'accompagnera-t-elle d'un décollage de la séparation amiable dans le public ? Celui-ci n'a en tout cas pas déjà eu lieu, montre le bilan réalisé en décembre 2024, dernières données connues. Avec la dégradation de la situation de l'emploi, il paraît improbable qu'un rebond ait eu lieu depuis.

Au 1^{er} septembre 2024, moins de 6.000 ruptures conventionnelles, dont une part minoritaire de contractuels, avaient été conclues au sein de l'Etat depuis leur autorisation. Près de 4.000, soit les deux tiers, ont concerné l'Education nationale, les ministères économiques et financiers venant loin derrière, avec moins de 900 départs amiables conclus. A noter que la quasi-totalité des départs s'est faite à l'initiative des agents.

Le montant médian le plus élevé a été versé par le ministère des Affaires étrangères, où il a été supérieur à 60.000 euros, et le montant plus faible a été constaté au sein de l'Education nationale, avec à peine plus de 13.000 euros (pour une moyenne de 16.000 euros).

Selon le bilan remis au Parlement, en 2021, 1.800 ruptures conventionnelles ont été conclues dans la fonction publique territoriale, dont la majorité de catégories C, qui représentent 75 % des effectifs des collectivités locales. 53 % des indemnités versées n'ont pas dépassé les 5.000 euros, seules 7,5 % excédant les 30.000 euros.

Leïla de Comarmond

* * *

Commerce extérieur : le déficit se réduit pour le huitième mois consécutif – La Tribune

INFOGRAPHIE. La balance commerciale française s'est de nouveau redressée en janvier, à -3,1 milliards d'euros. Cette amélioration, de 300 millions d'euros par rapport à décembre, s'explique par une baisse des importations conjuguée à une légère hausse des exportations.

Le déficit commercial français continue de se réduire. Il a baissé de 300 millions d'euros en janvier par rapport à décembre, pour s'établir à 3,1 milliards d'euros, selon les dernières données publiées ce mardi par [les douanes françaises](#). Une amélioration continue depuis huit mois, depuis mai 2025 très précisément, où il s'affichait à -7,3 milliards d'euros.

Cette évolution s'explique principalement par une baisse des importations couplée à une légère hausse des exportations. Concrètement, les importations ont

reculé de 0,2 milliard d'euros, atteignant 56,1 milliards d'euros, et les exportations ont augmenté de 0,1 milliard, à 53 milliards d'euros.

Cumulé sur douze mois, le déficit commercial français s'est amélioré de 4,9 milliards d'euros, à -64,1 milliards. Il se trouve ainsi à son niveau le plus faible depuis février 2021, précisent les douanes.

Du mieux sur l'énergie

L'amélioration du solde commercial en janvier provient en très grande partie de celle du solde énergétique. Il a progressé de 0,4 milliard d'euros, s'établissant à -2,3 milliards d'euros. Cela *« s'explique par une baisse des importations (-0,3 milliard d'euros) cumulée avec une légère augmentation des exportations (+0,1 milliard d'euros), dans un contexte de hausse sensible des prix de l'énergie à l'exportation »*, indiquent les douanes.

A contrario, le solde des produits manufacturés s'est légèrement dégradé (-0,1 milliard d'euros), impacté par la détérioration de celui des biens d'investissement (-0,3 milliard d'euros). Celle-ci n'a été que partiellement compensée par l'amélioration du solde des biens de consommation (+0,2 milliard d'euros). Quant au solde des biens intermédiaires, il est resté stable, à -1,7 milliards d'euros.

Dans le même temps, le solde des produits agricoles s'est avéré très légèrement excédentaire pour le cinquième mois d'affilée, de +0,1 milliard d'euros.

Augmenter les exportations

Les chiffres du mois de janvier s'affichent dans la continuité de 2025, **troisième année consécutive où le déficit commercial s'est réduit**. Il a atteint, sur l'ensemble de l'an passé, -69,2 milliards d'euros, après -81 milliards en 2024 et -99,6 milliards en 2023, très loin du record historique de 2022 (-164 milliards d'euros) causé par la guerre en Ukraine et l'envolée de la facture énergétique.

L'objectif du gouvernement est de faire encore mieux à l'avenir. *« Notre priorité pour 2026 est claire : consolider nos atouts, soutenir nos filières stratégiques et affirmer un agenda de compétitivité ambitieux, tout en défendant une ouverture commerciale exigeante »*, a rappelé le mois dernier le ministre délégué chargé du Commerce extérieur et de l'Attractivité, Nicolas Forissier, dans un communiqué.

Pour y parvenir, l'exécutif a prévu différentes mesures censées renforcer la politique commerciale française. En ligne de mire : atteindre 650 milliards d'euros d'exportations en 2027 puis 700 milliards en 2030 – contre 614,7 milliards en 2025. Une hausse qui passera par « *la conquête de zones à fort potentiel* » comme l'Amérique latine, l'Asie du Sud et du Sud-Est, l'Asie centrale, l'Afrique et les Balkans occidentaux.

[Agathe Perrier](#)

* * *

Pour adhérer à notre syndicat, il suffit de remplir et de renvoyer ce [bulletin d'adhésion 2025](#) accompagné du paiement correspondant.